

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2024/VEGET CIM-JL/VG/LD

DECISION N° 2024/32 - Demande de subvention – Columbarium et végétalisation des cimetières de la commune

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

La ville poursuit et souhaite végétaliser les cimetières de Grand-Couronne. L'hydromulching oxygène, procure un bien-être et une fraîcheur aux sols. L'objectif est de préserver la biodiversité et la qualité de l'air, être une source d'alimentation locale... Ces actions sont autant de petits poumons verts pour nos quartiers, bénéfiques pour l'environnement, la qualité de vie, la santé des habitants et l'attractivité de la cité.

A ce stade, ce projet s'évalue à 16 044,33 € HT comprenant la fourniture et pose de 2 columbariums de 4 cases chacun ainsi que la végétalisation des dernières parties du cimetière.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 16 044,33 € HT soit 19 453,00 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DF2024/VEGET CIM-JL/VG/LD

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Végétalisation des cimetières de la commune	Montant HT de l'opération
Hydromulching des cimetières	6 724,00 €
Fourniture et pose de columbarium	5 308,33 €
Marbrerie	4 012,00 €
TOTAL	16 044,33 €

Considérant les dépenses d'un montant de 16 044,33 € HT pour le projet de végétalisation des cimetières de la commune

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 16 044,33 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 11 octobre 2024.



Virginie LESAGE

Maire

Conseillère départementale